



Litige société immobilière - preuve par mail

Par **cloprat**, le **07/06/2011** à **19:59**

Bonjour, j'ai investi dans un logement locatif (Demessine ZRR). Le contrat prévoit des loyers en numéraire et des droits d'occupation. Nous avons la possibilité de demander la revente d'une semaine si nous ne pouvons pas l'occuper. Ce que nous avons fait en décembre. La société nous dit avoir envoyé un mail pour nous informer du non-rachat de cette semaine mais je ne l'ai jamais reçu. Par conséquent, je n'ai pas occupé le logement et la société a refusé de me régler cette semaine. L'envoi par mail est-il une preuve ?
Cordialement.

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **20:02**

non mais s'ils devaient vous informer, le silence, en général, vaut refus